

TABLE DES MATIÈRES DÉTAILLÉE

Loi annotée (pour chaque article)

- Article de la Loi
- Commentaires du Ministre (Journal des débats)
- Article correspondant dans la Convention de La Haye
- Rapport explicatif Pérez-Vera
- Commentaire ou remarque (s’il y a lieu)
- Jurisprudence québécoise (extraits par ordre hiérarchique de cour et chronologique de la plus récente à la plus ancienne)
- Jurisprudence canadienne et étrangère (extraits par ordre hiérarchique de cour, par pays et chronologique de la plus récente à la plus ancienne)

Introduction	1
Préambule	5
1. Intérêt de l’enfant	7
2. Relations entre la loi et la Convention	23
3. Interprétation de la loi	28
Article 1 – Objectifs de la loi	32
Article 2 – Droit de garde et de visite	49
1. Généralités	53
1.1 Définition	53
1.2 Application du droit de la résidence habituelle de l’enfant, y compris les règles de droit international privé	57
1.3 Fardeau de preuve	67
2. Attribution de plein droit	68
2.1 Opération de la loi	68

2.2	Cas particuliers dans certains États	79
2.2.1	Conjoints de fait	79
2.2.2	<i>Patria potestas</i>	92
3.	Ordonnances antérieures au déplacement.	95
3.1	Garde conjointe ou partagée	95
3.2	Garde exclusive en faveur de l'un des parents	100
3.3	Ordonnance de protection	104
4.	Accords.	104
5.	Interdiction ou autorisation de sortie ; droit de veto ou <i>ne exeat</i> . .	114
6.	Autres titulaires du droit de garde que les parents	133
6.1	Autres membres de la famille	133
6.2	Services sociaux	134
6.3	Tribunaux (ward of court).	136
7.	Droit de visite (ou d'accès), contact rights, inchoate rights	142
Article 3	– Déplacement illicite	151
1.	Généralités (définition).	152
	Retour ordonné	152
	Retour refusé.	162
2.	Non-retour anticipé.	168
	Retour ordonné	168
	Retour refusé.	170
3.	Retour refusé (Ordonnance postérieure au déplacement rendue par l'État d'origine accordant la garde au parent victime)	173
4.	Retour refusé (déplacement licite)	175
4.1	L'État de refuge est la résidence habituelle.	175
4.2	Le parent rapté a la garde exclusive ou une autorisation de déménager avec l'enfant.	179
4.2.1	Au moment du déplacement illicite.	179

TABLE DES MATIÈRES DÉTAILLÉE

4.2.2	Ordonnance postérieure au déplacement rendue par l'État d'origine	182
Article 4	– Déplacement illicite – procédure de garde introduite	185
	Retour ordonné	185
	Retour refusé	190
Article 5	– Résidence habituelle et âge de l'enfant	194
1.	Âge des enfants concernés (moins de 16 ans)	195
2.	Résidence habituelle	196
2.1	Généralités et définition (question de faits)	197
	Retour ordonné	197
	Retour refusé	202
2.2	Centrée sur l'enfant (incluant lorsque les enfants sont en bas âge)	206
	Retour ordonné	206
	Retour refusé	214
2.3	Intention des parents	222
	Retour ordonné	222
	Retour refusé	230
2.4	La durée	238
	Retour ordonné	238
	Retour refusé	245
2.5	Cas d'application	255
2.5.1	Déménagement pour tester la relation du couple (réconciliation)	255
	Retour ordonné	255
	Retour refusé	260
2.5.2	Déménagement à l'étranger	263
	Retour ordonné	263
	Retour refusé	274

2.5.3	Nouveaux-nés	284
	Retour ordonné	284
	Retour refusé	286
2.5.4	Enfant sans résidence habituelle, est-ce possible ? . .	289
	Retour ordonné	289
	Retour refusé	290
2.5.5	Enfant avec plusieurs résidences habituelles, est-ce possible ?	291
	Retour ordonné	291
	Retour refusé	292
2.5.6	Garde alternée et éducation à l'étranger	293
	Retour ordonné	293
	Retour refusé	295
2.5.7	Changement par fraude	298
	Retour ordonné	298
	Retour refusé	300
2.5.8	Famille militaire	301
	Retour ordonné	301
	Retour refusé	303
Article 6 – Ministre de la Justice		305
Article 7 – Coopération		308
Article 8 – Devoirs		311
1.	Généralités sur les devoirs d'une Autorité centrale	314
2.	Rôle du Procureur général du Québec – intervention devant les tribunaux	320
3.	Communications entre juges d'États contractants	325
4.	Médiation internationale	331
Article 9 – Localisation d'un enfant		333

TABLE DES MATIÈRES DÉTAILLÉE

Article 10 – Recherche par un agent de la paix	335
Article 11 – Mesures d’urgence – placement auprès du DPJ.	340
Article 12 – Droit de visite.	342
Article 13 – Demande d’assistance	345
Article 14 – Contenu – documents requis	347
Article 15 – Documents facultatifs	349
Article 16 – Demande sans fondement	351
Article 17 – Transmission d’une demande.	353
Article 18 – Requête à la Cour supérieure – Qui peut faire la demande ?	354
Article 19 – Préséance	356
Article 20 al. 1 – Retour immédiat.	367
1. Modalités pour le retour	368
1.1 Retour quand ?	368
1.2 Retour où ?	374
1.3 Retour à qui ?	377
1.4 Retour comment ?	382
2. Exécution de la décision ordonnant le retour	384
3. Suspension de l’exécution provisoire de la décision ordonnant le retour.	389
3.1 Règles prévues au Code de procédure civile.	389
3.1.1 Suspension refusée	390
3.1.2 Suspension accueillie	395
Article 20 al. 2 – Généralités sur les exceptions	399
Article 20 al. 2 – Intégration	413
1. Définition de la défense d’intégration.	415

1.1	Généralités.	415
	Retour ordonné.	415
	Retour refusé.	423
1.2	Intégration vs adaptation de l'enfant.	433
	Retour ordonné.	433
	Retour refusé.	435
1.3	Âge de l'enfant.	436
	Retour ordonné.	436
	Retour refusé.	438
1.4	Enfant caché – peut-il y avoir intégration ?	441
	Retour ordonné.	441
	Retour refusé.	444
1.5	Intégration du parent.	448
	Retour ordonné.	448
	Retour refusé.	450
2.	Délai d'un an.	452
2.1	Généralités.	452
	Retour ordonné.	452
	Retour refusé.	457
2.2	Réception de la demande par l'Autorité centrale ou l'introduction de la requête pour le retour.	460
	Retour ordonné.	460
	Retour refusé.	461
2.3	Inaction du parent victime (impossibilité d'agir, manque d'argent, mauvais conseil juridique ou ne connaissait pas la Convention de La Haye)	463
	Retour ordonné.	463
	Retour refusé.	465

TABLE DES MATIÈRES DÉTAILLÉE

2.4	Le temps écoulé depuis le déplacement ou le non-retour . . .	469
	Retour ordonné	469
	Retour refusé	472
2.5	« Equitable tolling » (début du délai d'un an lorsque l'enfant est localisé)	476
	Retour ordonné	476
	Retour refusé	477
3.	Discrétion	480
	Retour ordonné	480
	Retour refusé	481
Article 21 par. 1 – Exercice effectif		487
	Retour ordonné	488
	Retour refusé	501
Article 21 par. 1 – Consentement et acquiescement		506
1.	Consentement	506
	Retour ordonné	506
	Retour refusé	532
2.	Acquiescement	543
	Retour ordonné	543
	Retour refusé	572
Article 21 par. 2 – Risque grave de danger physique ou psychique ou situation intolérable		593
1.	Motifs invoqués relatifs à l'enfant	596
1.1	Abus sexuels	596
	Retour ordonné	596
	Retour refusé	605

1.2	Mauvais traitements et violence physique.	620
	Retour ordonné	620
	Retour refusé	627
1.3	Maladies de l'enfant (problème de santé et enfant stressé de retourner)	631
	Retour ordonné	631
	Retour refusé	639
2.	Motifs invoqués relatifs au parent ravisseur et à la famille	644
2.1	Séparation	644
2.1.1	Séparation d'avec le « primary caretaker »	644
	Retour ordonné	644
	Retour refusé	660
2.1.2	Refus ou impossibilité du parent ravisseur de retourner avec l'enfant (incluant dépression, situation désavantageuse, aucun emploi et isolement).	673
	Retour ordonné	673
	Retour refusé	681
2.1.3	Statut précaire d'immigration	682
	Retour ordonné	682
	Retour refusé	690
2.1.4	Accusations criminelles ou sanctions contre le parent ravisseur	694
	Retour ordonné	694
	Retour refusé	698
2.1.5	Séparation de la fratrie	700
	Retour ordonné	700
	Retour refusé	707
2.2	Violence conjugale	713
	Retour ordonné	713
	Retour refusé	738

TABLE DES MATIÈRES DÉTAILLÉE

2.3	Situation financière	751
	Retour ordonné	751
	Retour refusé	761
3.	Motifs invoqués relatifs au parent victime	767
3.1	Menaces et craintes psychologiques	767
	Retour ordonné	767
	Retour refusé	770
3.2	Maladie physique ou mentale du parent victime	774
	Retour ordonné	774
	Retour refusé	780
3.3	Alcool, drogue et toxicomanie	781
	Retour ordonné	781
	Retour refusé	786
3.4	Inaptitude du parent victime (absence, non implication ou attitude irresponsable)	789
	Retour ordonné	789
	Retour refusé	796
4.	Motifs invoqués relatifs à l'environnement au retour	800
4.1	Retour vers zone de conflit – troubles dans l'État de résidence habituelle de l'enfant	800
	Retour ordonné	800
	Retour refusé	807
4.2	Inadéquation du logement ou du milieu	810
	Retour ordonné	810
	Retour refusé	812
4.3	Éducation, culture, religion et opportunités	814
	Retour ordonné	814
	Retour refusé	820

5. Autres motifs extérieurs (procédures)	822
5.1 Délais des procédures de retour (intégration)	822
Retour ordonné	822
Retour refusé	825
5.2 Issue de la procédure de garde	829
5.2.1 Présomption que le parent ravisseur aura la garde dans l'État de résidence habituelle et l'autorisation de déménager dans l'État de refuge	829
Retour ordonné	829
Retour refusé	831
5.2.2 Présomption que le parent victime aura la garde dans l'État de résidence habituelle – séparation d'avec le « primary caretaker »	832
Retour ordonné	832
Retour refusé	836
Article 22 par. 1 – Opposition de l'enfant	837
1. Généralités	838
Retour ordonné	838
Retour refusé	846
2. Processus (audition et représentation de l'enfant)	850
Retour ordonné	850
Retour refusé	855
3. Cas d'application	862
3.1 Retour ordonné	862
3.1.1 Manque de maturité (enfant trop jeune)	862
3.1.2 Manipulation, influence, pressions, aliénation parentale et conflit de loyauté	876
3.1.3 Préférence	888
3.2 Retour refusé	903

TABLE DES MATIÈRES DÉTAILLÉE

Article 22 par. 2 – Droits et libertés	935
1. L’exception au retour	937
Retour ordonné	937
Retour refusé.	950
2. Décisions qui soulèvent l’inconstitutionnalité de la Loi ou de la Convention	954
Retour ordonné	954
Retour refusé.	961
3. Décisions qui invoquent la violation de droits fondamentaux en application d’autres lois dans un contexte d’enlèvement d’enfant.	967
Retour ordonné	967
Retour refusé.	968
Article 23 – Appréciation de la cour	970
Article 24 – Suspension ou rejet de la procédure.	973
Article 25 – Interdiction de se prononcer sur la garde	974
Article 26 – Prise en considération d’une décision	985
Article 27 – Retard de la cour	991
Article 28 – Preuve du droit étranger.	994
Article 29 – Production d’une attestation.	1000
Article 30 – Droit de garde non affecté	1017
Article 31 – Demande d’un droit de visite.	1022
Article 32 – Protection du droit de visite	1036
Article 33 – Autorités compétentes	1037
Article 34 – Recevabilité d’une demande et de documents	1039
Article 35 – Caution non requise	1041

Article 36 – Légalisation non requise	1043
Article 37 – Aide juridique	1044
Article 38 – Somme non requise et frais exigibles.	1047
Retour ordonné	1048
1. Aucun frais aux parties	1048
2. Chaque partie supporte ses frais	1050
3. Frais au parent ravisseur	1051
4. Frais au parent victime	1055
5. Frais à la charge du tribunal, du gouvernement ou de l'Autorité centrale	1055
6. Frais à évaluer	1057
Retour refusé	1057
1. Aucun frais aux parties	1057
2. Chaque partie supporte ses frais	1058
3. Frais au parent ravisseur	1059
4. Frais au parent victime	1060
5. Frais à la charge du tribunal, du gouvernement ou de l'Autorité centrale	1061
6. Frais à évaluer	1061
Article 39 – Condamnation aux frais	1063
1. Généralités	1065
1.1 Aucun frais si le retour est refusé	1067
1.2 Prise en compte de la capacité de payer du parent	1069
2. Exemples de frais qui peuvent être accordés	1074
2.1 Frais généraux	1074
2.2 Frais judiciaires selon taxation	1077
2.3 Frais d'avocat (au lieu de la résidence habituelle de l'enfant et où il a été déplacé)	1079

TABLE DES MATIÈRES DÉTAILLÉE

2.4	Frais extrajudiciaires	1085
2.5	Frais de déplacement (billet d’avion pour venir du lieu de la résidence habituelle de l’enfant au lieu où il a été déplacé, frais de location de voiture).	1085
2.6	Frais d’hébergement (hôtel, repas)	1089
2.7	Coût du billet de retour de l’enfant au lieu de sa résidence habituelle.	1090
2.8	Coût du transport de la personne qui accompagne l’enfant	1095
2.9	Frais et débours encourus pour la localisation des enfants (pour faire valoir les droits du parent victime)	1096
2.10	Perte de revenus d’emploi.	1097
2.11	Frais d’interurbains	1097
2.12	Frais pour services de détective	1098
2.13	Frais d’expert	1099
Article 40 – Entente entre États et le Québec.		1100
Article 41 – État désigné par décret.		1102
1.	États désignés	1103
2.	États non-désignés	1106
3.	Provinces et territoires canadiens	1110
Article 42 – Règlement et entrée en vigueur		1113
Article 43 – Application de la loi.		1114
Article 44 – Sommes requises		1117
Article 45 – Ministre responsable		1118
Article 46 – Dérogation constitutionnelle		1119
Article 47 – Entrée en vigueur.		1120
Conditions ou engagements pour le retour.		1121
1.	Origine et légalité des engagements	1123

2.	Critères et conditions d'attribution	1126
3.	Exécution et respect des engagements	1132
3.1	Généralités.	1132
3.2	Exemples d'ordonnances miroirs rendues.	1137
4.	Illustrations et exemples d'engagements	1140
4.1	Aspects financiers	1140
4.1.1	Pension alimentaire (vêtements ou montant d'argent pour autres dépenses)	1140
4.1.2	Hébergement	1147
4.1.3	Assurance médicale.	1154
4.1.4	Provision pour frais	1156
4.1.5	Utilisation d'un véhicule	1157
4.1.6	Billets d'avion et frais de transport	1158
4.2	Obtention de documents de voyage (passeport)	1167
4.3	Éducation.	1168
4.4	Évaluation psychologique et suivi médical.	1169
4.5	Garde / droits de visite	1171
4.5.1	Engagement temporaire ou ordonnance intérimaire	1171
4.5.2	Non-exécution ou désistement du jugement de garde obtenu <i>ex parte</i>	1179
4.5.3	Saisine rapide des tribunaux lors du retour	1181
4.6	Engagement de s'abstenir d'entrer en contact ou ordonnance de protection (restraining order)	1185
4.7	Placement volontaire, ordonnance de placement ou d'assistance auprès des services sociaux ou d'autres organismes de protection lors du retour	1188
4.8	Prévention (interdiction de sortie, remise du passeport, etc.)	1189
4.9	Question d'immigration	1192

TABLE DES MATIÈRES DÉTAILLÉE

4.10 Retrait ou aucune plainte criminelle au retour (incluant outrage au tribunal)	1195
Information pratique	1201
1. La prévention	1201
1.1 Signes qu'un enlèvement se prépare et facteurs de risques.	1202
1.2 Autorisation de déménager à l'étranger	1203
1.3 Médiation internationale	1203
1.4 Libellé des ententes ou des ordonnances de garde ou de droits de visite	1204
2. Situations impliquant des États non-désignés et les dossiers autochtones	1204
2.1 Enlèvement interprovincial	1204
2.2 Enlèvement impliquant un État non-contractant	1205
2.3 Les dossiers autochtones	1209
3. Aspects de droit criminel	1212
4. Schémas (résumés)	1215
4.1 Enlèvement interprovincial	1215
4.2 Enlèvement impliquant un État non-contractant	1216
4.3 Aspects de droit criminel.	1217
5. Modèles.	1218
5.1 Lettre d'autorisation pour le voyage d'un enfant avec un seul parent	1218
5.2 Requête pour le retour.	1219
5.3 Demande pour le retour.	1222
5.4 Demande pour des droits de visite	1227
Annexes	
Liste des États désignés aux fins de l'article 41 de la Loi	1233
Table de concordance (Loi – Convention).	1245

Tableau des exemples de conclusions à inclure dans un jugement . . .	1247
Tableau synthèse des décisions du Québec pour les demandes de retour – États désignés	1259
Tableau des décisions du Québec – demandes d'exécution et de suspension d'exécution provisoire et autres	1305
Table de jurisprudence.	1307
Jugements du Québec	1307
Jugements canadiens et étrangers	1316
Index analytique	1353